

Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures

2018

Référence : Rapport n°1720.108

Diffusion : juillet 2019

Atmo Normandie

3 Place de la Pomme d'Or, 76000 ROUEN

Tél. : +33 2.35.07.94.30

Fax : +33 2.35.07.94.40

contact@atmonormandie.fr



Avertissement

Atmo Normandie est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie. Elle diffuse des informations sur les problématiques liées à la qualité de l'air dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur et selon les règles suivantes :

La diffusion des informations vers le grand public est gratuite. Atmo Normandie est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (www.atmonormandie.fr), ... Les documents ne sont pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.

Lorsque des informations sous quelque forme que ce soit (éléments rédactionnels, graphiques, cartes, illustrations, photographies...) sont susceptibles de relever du droit d'auteur elles demeurent la propriété intellectuelle exclusive de l'association. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de ces informations faite sans l'autorisation écrite d'Atmo Normandie est illicite et constituerait un acte de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Pour le cas où le présent document aurait été établi pour partie sur la base de données et d'informations fournies à Atmo Normandie par des tiers, l'utilisation de ces données et informations ne saurait valoir validation par Atmo Normandie de leur exactitude. La responsabilité d'Atmo Normandie ne pourra donc être engagée si les données et informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées, quelles qu'en soient les répercussions.

Atmo Normandie ne peut en aucune façon être tenue responsable des interprétations, travaux intellectuels et publications diverses de toutes natures, quels qu'en soient les supports, résultant directement ou indirectement de ses travaux et publications.

Les recommandations éventuellement produites par Atmo Normandie conservent en toute circonstance un caractère indicatif et non exhaustif. De ce fait, pour le cas où ces recommandations seraient utilisées pour prendre une décision, la responsabilité d'Atmo Normandie ne pourrait en aucun cas se substituer à celle du décideur.

Toute utilisation totale ou partielle de ce document, avec l'autorisation contractualisée d'Atmo Normandie, doit indiquer les références du document et l'endroit où ce document peut être consulté.

Rapport n°1720.108

Le 8 juillet 2019,

Le rédacteur,

Marta Dominik-Sègue

Le responsable du pôle Campagnes de mesure et
exploitation des données,

Sébastien Le Meur

Atmo Normandie – 3, Place de la Pomme d'Or - 76000 ROUEN

Tél. : 02 35 07 94 30 - mail : contact@atmonormandie.fr

www.atmonormandie.fr

Résumé

La nappe phréatique située sous la commune de Petit Couronne est en partie polluée par des hydrocarbures provenant de fuites sur le réseau de la raffinerie de Petit Couronne dans les années 80. Les vapeurs d'hydrocarbures étant susceptibles de remonter dans les constructions localisées au-dessus de la nappe phréatique polluée, ATMO Normandie, en collaboration avec la Mairie de Petit Couronne, la DREAL¹, l'ARS², la société des Pétroles Shell et AECOM, réalise depuis une dizaine d'années des mesures de benzène dans l'air intérieur des habitations, entreprises et lieux publics concernés.

Les campagnes de mesures menées en 2008 ont en effet montré dans certaines habitations des concentrations élevées de benzène, inhabituellement rencontrées en air intérieur de logements. Ce constat a rendu nécessaire la mise en place d'un programme de travaux, afin d'améliorer la qualité de l'air dans les habitations touchées par la pollution de la nappe. Depuis, des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur sont menées deux fois par an dans les bâtiments situés dans la zone concernée. Ce rapport présente les résultats des campagnes de mesures réalisées en hiver et été 2018. Les résultats indiquent une baisse sensible des concentrations de benzène dans les habitations entre 2008, date de début des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les habitations, et 2018. Néanmoins certaines habitations présentent encore des concentrations supérieures aux valeurs de référence de l'ANSES³ et du HCSP⁴ justifiant la continuation des actions engagées.

¹ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

² ARS : Agence Régionale de Santé

³ ANSES : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

⁴ HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

Sommaire

1. Introduction	6
2. Eléments nécessaires à la compréhension du document	6
2.1. Contexte	6
2.2. Approche choisie	7
2.3. Matériel	10
2.4. Méthodes	11
2.5. Origine des données.....	12
2.6. Limites	13
3. Déroulement	13
4. Résultats.....	14
4.1. Résultats bruts.....	14
4.2. Résultats transformés.....	14
4.2.1. Résultats de la qualité de l'air intérieur obtenus en 2018	14
4.2.2. Résultats de la qualité de l'air extérieur en 2018.....	15
4.2.3. Comparaison à titre indicatif des résultats de 2018 par rapport aux valeurs de référence du HCSP	18
4.2.4. Comparaison des résultats des campagnes hivernales entre 2008 et 2018.....	19
4.2.5. Evolution de la qualité de l'air extérieur.....	20
5. Interprétation des résultats et discussion	21
6. Conclusion et recommandations.....	22
7. Bibliographie.....	24



Sigles, symboles et abréviations

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'air

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

COFIL : COmité de PIlotage

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (dans le cadre de ce document, DREAL de Normandie)

FID : Détection par ionisation de flamme

GC : Chromatographie en phase gazeuse

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

$\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme par mètre cube

MS : Spectrométrie de masse

QAE : Qualité de l'Air Extérieur

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

PRPC : Pétroplus Raffinage Petit-Couronne

Rdc : Rez-de-chaussée

VGAI : Valeur Guide en Air Intérieur

1. Introduction

Plusieurs années après une pollution de la nappe phréatique de Petit Couronne par des hydrocarbures issus d'une fuite sur une conduite enterrée de la raffinerie, certains habitants de Petit Couronne signalaient toujours, de façon régulière, de fortes odeurs d'hydrocarbures dans leur logement ou au niveau de certains lieux publics de la commune. Ce constat a conduit ATMO Normandie en lien avec les autorités (DREAL, ARS) et la mairie de Petit Couronne à réaliser des mesures qui ont notamment révélées la présence de concentrations inhabituelles de benzène, un composé cancérigène, dans l'air intérieur de certains bâtiments de la commune. Ainsi, depuis 2008 ATMO Normandie, en collaboration avec différents partenaires (Mairie de Petit Couronne, DREAL, ARS, société des Pétroles Shell, AECOM), réalise tous les ans des mesures de benzène dans l'air intérieur des habitations, des entreprises et des lieux publics situés au-dessus de la nappe polluée pour suivre l'évolution des concentrations. Parallèlement à ces mesures, des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été conduits dans certains bâtiments présentant des concentrations élevées en benzène, inhabituellement rencontrées en air intérieur de logements.

En 2018, ATMO Normandie a réalisé deux campagnes de mesures de benzène en air intérieur à Petit Couronne (en février et septembre 2018) dont les résultats sont présentés et commentés dans ce rapport. Les objectifs des campagnes de mesures conduites en 2018 étaient :

- De confirmer l'efficacité des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur réalisés,
- D'effectuer des mesures de contrôle dans les bâtiments situés dans le périmètre de la lentille de pollution,
- D'évaluer l'évolution de la concentration en benzène dans les bâtiments où les concentrations ont dépassé au moins une fois $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ lors des campagnes précédentes.

Ce rapport présente l'approche choisie pour la réalisation des campagnes de mesures, la méthodologie, le déroulement des campagnes ainsi que les résultats obtenus. Ces résultats sont ensuite confrontés à certaines valeurs de référence et aux résultats obtenus lors des précédentes campagnes.

Ce rapport est destiné aux différents partenaires d'ATMO Normandie qui collaborent à cette étude ainsi qu'aux habitants de Petit Couronne concernés par cette pollution. Il est ensuite rendu disponible sur le site www.atmonormandie.fr pour tout public intéressé.

2. Éléments nécessaires à la compréhension du document

2.1. Contexte

Dans les années 1985 et 1990, des fuites d'hydrocarbures sur le réseau de la raffinerie de Petit Couronne ont été détectées. Ces hydrocarbures ont migré vers la partie basse de la commune de Petit Couronne par le biais de la nappe phréatique générant une lentille d'hydrocarbures. Des travaux de récupération des hydrocarbures

dans le sous-sol ont été engagés à partir de 1990 et sont toujours en cours. L'extension de la lentille et son évolution sont représentées sur la Figure 1.

Les premières campagnes de mesures de benzène à l'intérieur des habitations, des entreprises et des lieux publics situés au-dessus de la nappe polluée mais également dans la zone voisine ont eu lieu en 2005, puis ont été reconduites en été et hiver 2008. Elles ont montré des concentrations inhabituellement élevées en benzène dans l'air de certains des bâtiments investigués.

Suite à ces premières campagnes, un programme de travaux a été mis en place afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments concernés. Un programme annuel de mesures de benzène en air intérieur a également été mis en place pour suivre l'évolution des concentrations en benzène en air intérieur au cours du temps et de vérifier l'efficacité des travaux réalisés.

Le programme de mesures de benzène en air intérieur a été défini en collaboration avec les membres du comité de pilotage (COFIL) composé à l'origine de la Mairie de Petit Couronne, de la société Pétroplus Raffinage Petit-Couronne (PRPC), de la DREAL et de l'ARS. En juin 2012, le bureau d'études AECOM, dûment mandaté par la Société des Pétroles Shell, a rejoint le COFIL. Les activités de la raffinerie de Petit Couronne ont été arrêtées en 2013 suite à la procédure de liquidation judiciaire de PRPC. La gestion des travaux de remédiation de la lentille d'hydrocarbure était assurée par PRPC jusqu'en 2012 puis ont été repris par la Société des Pétroles Shell.

Les résultats des mesures de chaque campagne sont envoyés aux membres du COFIL qui décident dans le cadre de leurs prérogatives respectives des actions à mettre en œuvre.

Les résultats des campagnes de mesures menées depuis 2008 par ATMO Normandie ont montré que dans certaines habitations les travaux réalisés ont permis de diminuer la concentration en benzène. Cependant, dans certaines habitations la concentration en benzène dépasse encore les Valeurs Guides en Air Intérieur (VGAI). La liste des rapports présentant les résultats de toutes les campagnes menées dans le cadre du projet de dépollution de la nappe phréatique à Petit-Couronne se trouve dans le chapitre 7. Les rapports sont disponibles sur le site www.atmonormandie.fr.

2.2. Approche choisie

En 2018, ATMO Normandie a réalisé un état des lieux de la qualité de l'air intérieur dans la zone d'étude, 10 ans après la réalisation des premiers travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur mis en œuvre par les bureaux d'études et les sociétés PRPC et Shell.

Cet état des lieux de la qualité de l'air intérieur concerne les bâtiments dans lesquels des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été effectués mais aussi des bâtiments de contrôle localisés à l'intérieur du périmètre de la lentille de pollution (Figure 1) afin de vérifier que la concentration en benzène dans les

bâtiments, non touchés initialement par la pollution, reste faible. Enfin des mesures de la qualité de l'air extérieur ont été réalisées en parallèle, à titre de témoin de la qualité de l'air enregistrée sur le secteur. Ces concentrations constituent ainsi des éléments de référence pour interpréter les concentrations observées en air intérieur, car il s'agit de l'air avec lequel les habitations sont aérées.

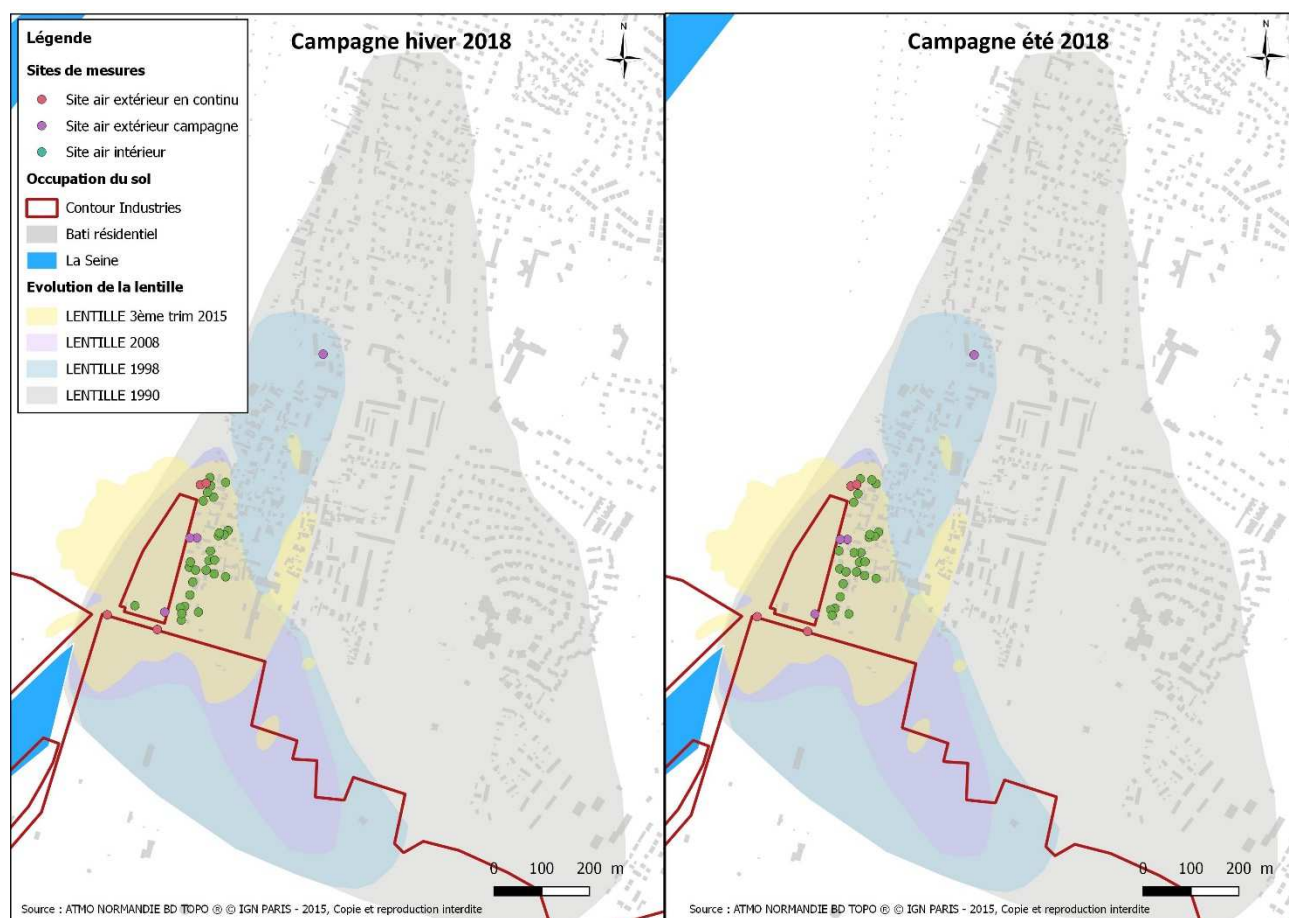


Figure 1 : Sites de mesures 2018

Les paramètres chimiques mesurés dans le cadre de cette étude sont synthétisés dans le tableau suivant (Tableau 1) :

Tableau 1 : Liste des paramètres mesurés

Paramètres chimiques mesurés
▪ Benzène ▪ Toluène, Ethylbenzène, méta-/para-/ortho-xylène qui sont des hydrocarbures aromatiques monocycliques présents dans l'essence. Ces composés sont aussi présents dans des sources autres que la nappe phréatique polluée (peintures, vernis, colles, etc.) ▪ n-hexane qui est un traceur spécifique des vapeurs d'essence et qui n'est pas rencontré habituellement en air intérieur

Dans le présent rapport seuls les résultats du benzène sont analysés en détail. Ils sont comparés aux valeurs de référence actuellement disponibles.

Les résultats du benzène sont comparés à la VGAI court terme proposée par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui est une moyenne calculée sur 14 jours.

Les résultats du benzène sont également comparés aux valeurs repères d'aide à la gestion fixées par le HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique). Les campagnes de mesures se déroulent sur 14 jours deux fois dans l'année, par conséquent la comparaison aux valeurs « long terme » du HCSP est donnée à titre indicatif.

L'ANSES propose pour le benzène trois VGAI relatives aux effets non cancérogènes - modulées selon la durée d'exposition - et une VGAI correspondant aux effets cancérogènes sur le long terme :

- Pour les effets non cancérogènes :
 - 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une exposition supérieure à un an (VGAI long terme),
 - 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur un an (VGAI intermédiaire),
 - 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 14 jours (VGAI court terme).
- Pour les effets cancérogènes :
 - 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une exposition sur une vie entière (correspondant à un excès de risque de 10^{-5}).

Le HCSP fixe trois valeurs pour les expositions chroniques sur le long terme :

- 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur cible à atteindre en 5 ans. Des teneurs inférieures ou égales témoignent d'une bonne qualité de l'air intérieur vis-à-vis de ce polluant. Mais il convient de garder à l'esprit que le benzène est un cancérogène sans seuil d'innocuité et que l'objectif doit toujours être de réduire les concentrations à un niveau aussi bas que raisonnablement possible ;
- 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur repère 2012 de qualité de l'air en dessous de laquelle aucune action corrective spécifique n'est préconisée. Cette valeur repère évolue avec une pente décroissante de 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an jusqu'à la valeur cible qui doit être atteinte depuis 2015 ou la concentration extérieure dans le cas où celle-ci est comprise entre 2 et 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ainsi, *en 2018, lors de la campagne de mesures, la valeur repère de qualité de l'air était de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$* . Au-delà de cette valeur repère de qualité de l'air, il est nécessaire d'identifier les sources en cause afin d'engager des actions appropriées de réduction des émissions ou, à défaut, d'instaurer des procédures de ventilation des locaux de nature à diminuer les niveaux intérieurs. Une évaluation de la contribution extérieure peut aussi être à réaliser.
- 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur d'action rapide au-delà de laquelle les sources en cause doivent être rapidement identifiées et neutralisées dans le but de ramener les teneurs intérieures en-dessous de la valeur repère (5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2012, 4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2013, 3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2014, 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2015).

Les résultats obtenus sur les sites de mesures en air extérieur sont comparés aux valeurs réglementaires existantes pour l'air extérieur, à savoir :

- **2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** en moyenne annuelle (objectif de qualité)
- **5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** en moyenne annuelle (valeur limite)

2.3. Matériel

Les prélèvements ont été réalisés à l'aide d'échantillonneurs passifs Radiello® par diffusion sur des cartouches de charbon actif (Figure 2). Ces échantillonneurs ont été développés par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri (Italie). Ils sont couramment utilisés en air intérieur et extérieur.

Pour les prélèvements en air extérieur, les échantillonneurs ont été installés dans des abris de protection afin de les protéger de la pluie qui les rendrait inutilisables. Le matériel de prélèvement et de mesure utilisé est présenté dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Descriptif du matériel employé lors des campagnes de mesures

Echantillonneurs passifs RADIELLO® avec sa membrane blanche et une sonde de température	
Boîte de protection pour l'échantillonneur passif	

2.4. Méthodes

La réalisation de deux campagnes de mesures (en hiver et en été) permet d'observer l'évolution des concentrations en fonction de la saison :

- La campagne hivernale 2018 a eu lieu en février. Les prélèvements ont été effectués dans 31 habitations/entreprises/lieux publics.
- La campagne estivale 2018 a eu lieu en septembre. Les prélèvements ont été effectués dans 29 habitations/entreprises/lieux publics.
- Lors des campagnes hivernale et estivale, des prélèvements à l'extérieur ont également été réalisés sur 8 sites de mesures.

Du fait de concentrations plus élevées en air extérieur sur un des sites suivis pendant les campagnes de mesures antérieures, il a été décidé de renforcer la surveillance des concentrations en benzène en air extérieur. Ainsi en

plus des mesures réalisées pendant les campagnes de mesures sur les 8 sites, quatre sites de surveillance ont été sélectionnés pour effectuer un suivi en continu, tout au long de l'année 2018 et cela depuis 2014. Pour chacune des campagnes, la période de mesures est de 14 jours.

Dans les différents bâtiments investigués, les mesures ont été réalisées dans une ou plusieurs pièces, et à différents niveaux (cave, rez-de-chaussée, étages) quand la configuration du bâtiment le permettait.

Le nombre de sites de mesures et leur type sont synthétisés dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Sites de mesures des campagnes été et hiver 2018

Campagne hiver 2018	Campagne été 2018
31 sites soit 60 emplacements QAI ⁵ dont : - 8 caves - 32 rez-de-chaussée - 18 étages - 2 garages	29 sites soit 58 emplacements QAI dont : - 11 caves - 30 rez-de-chaussée - 15 étages - 2 garages
8 sites QAE ⁶	
4 sites QAE en continu	

Afin de s'assurer que les échantillonneurs n'ont pas été contaminés avant leur utilisation, des blancs (cartouches de piégeage non exposées à l'air) ont également été envoyés au laboratoire pour analyse.

Après exposition, les échantillonneurs passifs sont envoyés à l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri (Padoue – Italie) pour analyse. Ils sont analysés par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme et spectrométrie de masse (GC/FID-MS).

2.5. Origine des données

Les données présentées dans ce rapport proviennent des analyses réalisées par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri sur les prélèvements réalisés par ATMO Normandie à Petit Couronne lors des deux campagnes de 2018. Ces données de mesures sont parfois accompagnées d'informations fournies par les habitants sur des activités ou événements particuliers (par ex : travaux de peinture etc.) ayant pu avoir une influence sur les résultats.

⁵ QAI : Qualité de l'air intérieur

⁶ QAE : Qualité de l'air extérieur

2.6. Limites

Deux campagnes de mesures de 14 jours chacune ont eu lieu au cours de l'année 2018. Or, le niveau de pollution intérieure fluctue pendant l'année notamment suivant la pluviométrie qui influe sur la hauteur de la nappe phréatique polluée et par voie de conséquence sur les concentrations en benzène dans les habitations. Cependant, comme la première campagne de mesures a eu lieu pendant une période hivernale, on peut considérer que le risque d'exposition à des concentrations importantes du fait de la hauteur de la nappe a été correctement pris en considération.

Par ailleurs, il faut signaler comme limite à l'interprétation, le fait que la présence de benzène en air intérieur n'est pas uniquement liée aux remontées de vapeurs d'hydrocarbures provenant de la nappe phréatique polluée. Les sources potentielles – autres que les remontées de vapeurs issues de la nappe – de benzène sont notamment : la fumée de cigarette, les produits de bricolage, de construction ou de décoration, l'encens, les bougies parfumées, les désodorisants liquides, les carburants mais aussi l'air extérieur. Tous ces paramètres n'étant pas totalement connus, il est parfois délicat de faire la part des choses entre les remontées de vapeurs liée à la nappe polluée et les autres sources potentielles.

Enfin, les valeurs de références utilisées dans ce rapport sont susceptibles de modifications ultérieures du fait de l'évolution des connaissances.

3. Déroulement

Suite à la précédente campagne de mesures réalisées en 2017 et aux différents travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur qui ont été réalisés, ATMO Normandie et les autres membres du COPIL ont défini de façon concertée, la liste des bâtiments devant être investigués lors de ces nouvelles campagnes de mesures. Une semaine avant chaque campagne, ATMO Normandie a pris rendez-vous par téléphone avec les différents habitants/entreprises/services communaux concernés par les campagnes de mesures. Les campagnes de mesures ont alors été réalisées sur les périodes suivantes :

Campagnes 2018	Date de début	Date de fin
Campagne hivernale	5 février 2018	22 février 2018
Campagne estivale	17 septembre 2018	1 ^{er} octobre 2018

A chaque fois, lors du retrait des échantillonneurs, l'opérateur d'ATMO Normandie a interrogé les occupants du bâtiment pour savoir :

- si des événements particuliers (pouvant avoir une influence sur les résultats des mesures) s'étaient produits au cours des 14 jours de mesures dans ou à proximité des pièces investiguées (par exemple : nouveau mobilier, travaux, peinture, incendie, etc.),
- si des odeurs spécifiques d'hydrocarbures avaient été senties au cours des 14 jours de mesures.

A la fin de la période de mesures, les tubes passifs ont été retirés, conditionnés et envoyés au laboratoire de l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri pour analyse.

Les résultats bruts des mesures sont envoyés à ATMO Normandie par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri. Ils sont ensuite transmis par mail aux membres du COPIL de façon à ce que chaque organisme puisse mettre en œuvre, si cela est jugé nécessaire, les actions de gestion du risque entrant dans ses prérogatives.

4. Résultats

4.1. Résultats bruts

Les résultats bruts rendus anonymes des mesures de benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes et n-hexane sont disponibles sur demande auprès d'ATMO Normandie (contact@atmonormandie.fr).

Conformément au RGPD (Le Règlement Général de Protection des Données), les occupants des bâtiments investigués à Petit Couronne qui ont signé l'attestation de visite d'ATMO Normandie, disposent d'un droit d'accès à tous les résultats des mesures réalisées dans leur habitation/entreprise/lieu public. Il leur suffit d'en faire la demande auprès d'ATMO Normandie (par mail : christine.briere@atmonormandie.fr ou par courrier : ATMO Normandie – Mme Christine Brière – 3 place de la Pomme d'Or – 76000 Rouen). Pour être recevable, toute demande devra être accompagnée de la production d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

4.2. Résultats transformés

4.2.1. Résultats de la qualité de l'air intérieur obtenus en 2018

Sur les graphiques ci-dessous sont représentées les répartitions des concentrations mesurées dans les caves et aux rez-de-chaussée en hiver et été 2018. Pendant les deux campagnes menées en 2018, un seul dépassement de la VGAI court terme de l'ANSES de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été enregistré. Il s'agit d'un dépassement en hiver dans une pièce de vie d'une maison inoccupée. En ce qui concerne les autres pièces de vie la plupart des sites se caractérise par de faibles concentrations en benzène, inférieures ou égales à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$, respectivement 52% et 85% des sites pour les campagnes hivernale et estivale (Figure 2). 14 pièces de vie sont concernées par le dépassement du seuil de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant la campagne hivernale et 4 pièces de vie pendant la campagne estivale.

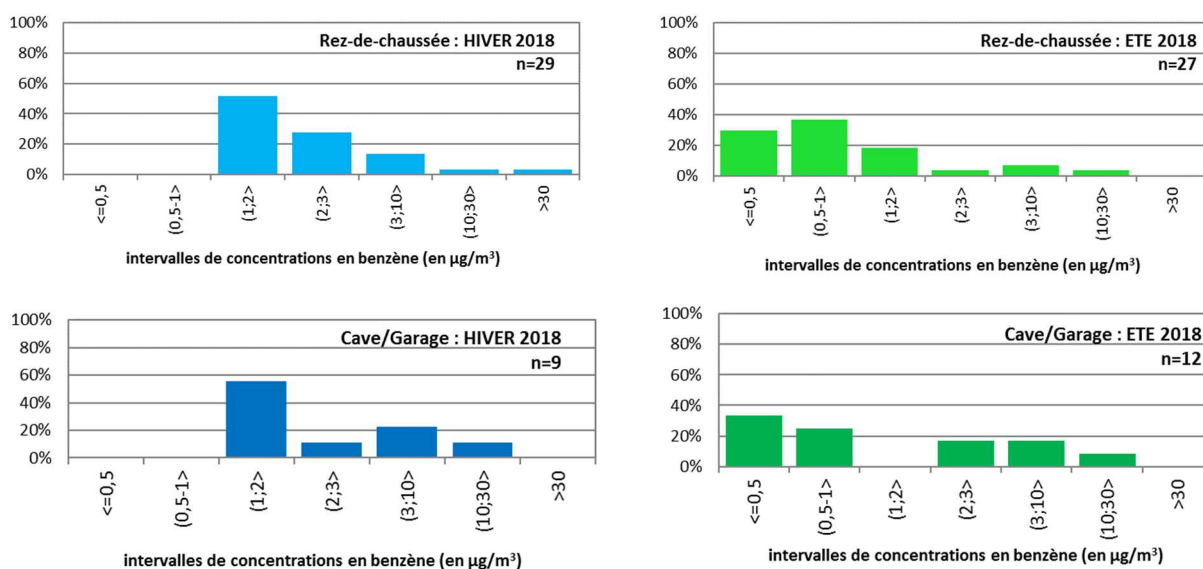


Figure 2 : Répartition des concentrations en benzène mesurées aux rez-de-chaussée et dans les caves pendant les campagnes hivernale et estivale 2018 ; n= nombre total de sites investigués.

Sur le graphique ci-après (Figure 3) sont représentées les concentrations moyennes/médianes par type de pièces et par saison.

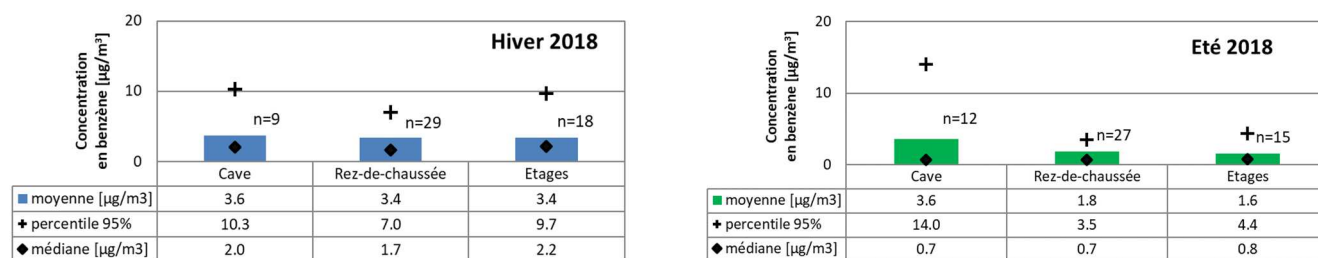


Figure 3 : Statistiques par type de pièces en 2018 en hiver et en été; n= nombre total de sites investigués.

Globalement, en 2018, les concentrations moyennes en benzène sont les plus élevées dans les caves que dans les pièces de vie que ce soit en été ou en hiver. Au niveau des pièces de vie, les moyennes varient de 1,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en été à 3,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en hiver. Les moyennes hivernales au niveau des rez-de-chaussée et aux étages sont influencées par des valeurs fortes en benzène enregistrées dans une maison (inoccupée). Les valeurs médianes⁷ restent faibles aux alentours de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

4.2.2. Résultats de la qualité de l'air extérieur en 2018

La qualité de l'air extérieur a été suivie sur 8 sites parallèlement aux campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur et sur 4 sites en continu tout au long de l'année 2018 (Figure 4). Notons que trois tubes n'ont pas pu être analysés : un boulevard Cordonnier, un Impasse François Duboc et un Impasse François Duboc bis (1 a disparu et 2 ont été trouvés au sol).

⁷ La médiane d'un ensemble de valeurs est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à x et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à x

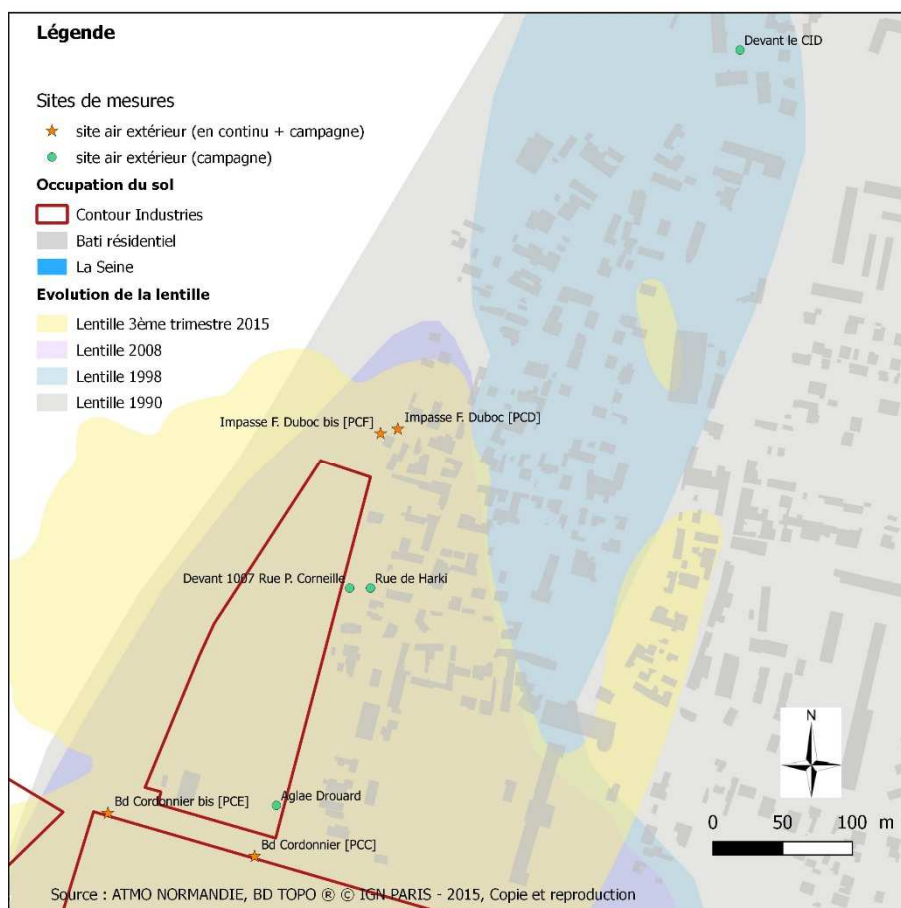


Figure 4 : Sites de mesures de la qualité de l'air extérieur en 2018 (en vert les sites suivis en continu et pendant les campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur et en orange les sites suivis uniquement pendant les campagnes).

Les concentrations moyennes (été/hiver) mesurées sur les sites extérieurs pendant les campagnes hivernale et estivale 2018 sont représentées sur la Figure 5.

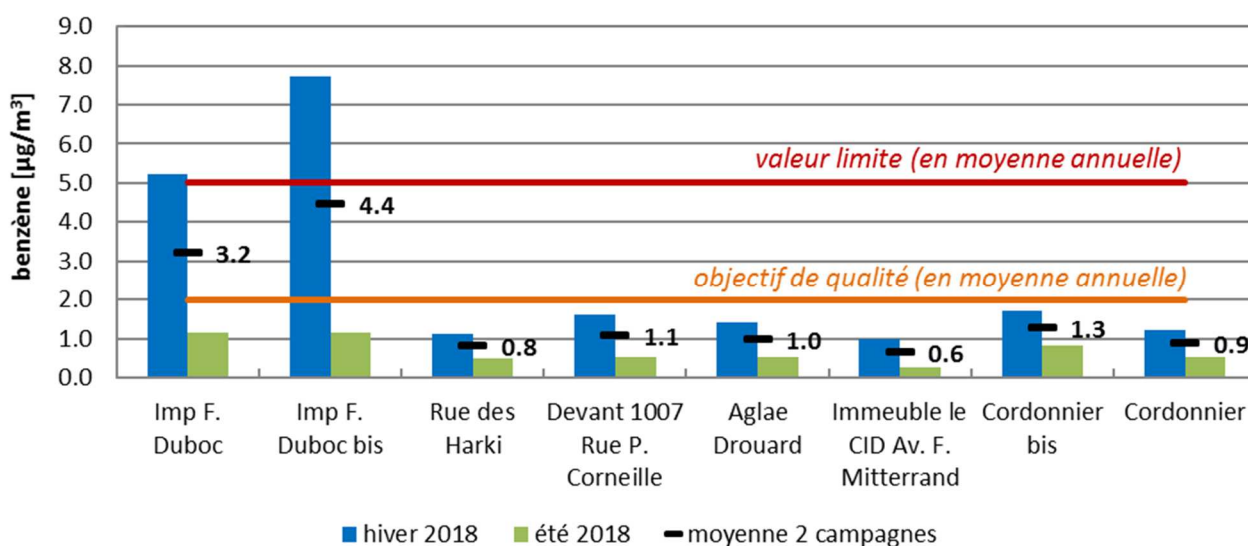


Figure 5 : Concentrations moyennes en air extérieur mesurées pendant les campagnes hivernale et estivale en 2018

Les concentrations moyennes (hiver/été) varient de 0,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Av F. Mitterrand) à 4,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Imp. F. Duboc bis). Ces valeurs issues de la moyenne des deux campagnes de mesures (hiver/été) menées sur 14 jours peuvent être utilisées comme une estimation de la moyenne annuelle. Cependant, comme l'échantillonnage est réduit, la comparaison de ces données par rapport à la valeur limite annuelle et à l'objectif de qualité annuel en environnement extérieur est indicative. A cette réserve près, il est à noter qu'aucune des concentrations moyennes ne dépasse la valeur limite en air extérieur (5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Toutefois les deux sites Impasse François Duboc dépassent nettement l'objectif de qualité (2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Des variations saisonnières sont observées avec des concentrations en benzène plus élevées en hiver qu'en été.

L'évolution des concentrations de benzène mesurées en continu tout au long de l'année 2018 sur quatre sites à Petit Couronne est présentée sur la Figure 6. En 2018, les plus fortes concentrations de benzène sont encore enregistrées sur les deux sites Impasse François Duboc entre janvier et mai avec un maximum de 13 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré en moyenne sur la période du 22 février au 8 mars sur le site Impasse François Duboc bis. Ce site est situé à proximité immédiat d'une unité de pompage des hydrocarbures dans la nappe polluée. Le site Impasse François Duboc situé à une vingtaine de mètres du site précédent enregistre également des concentrations élevées mais atténuées sur la même période. Les concentrations les plus faibles sont enregistrées sur le site Boulevard Cordonnier.

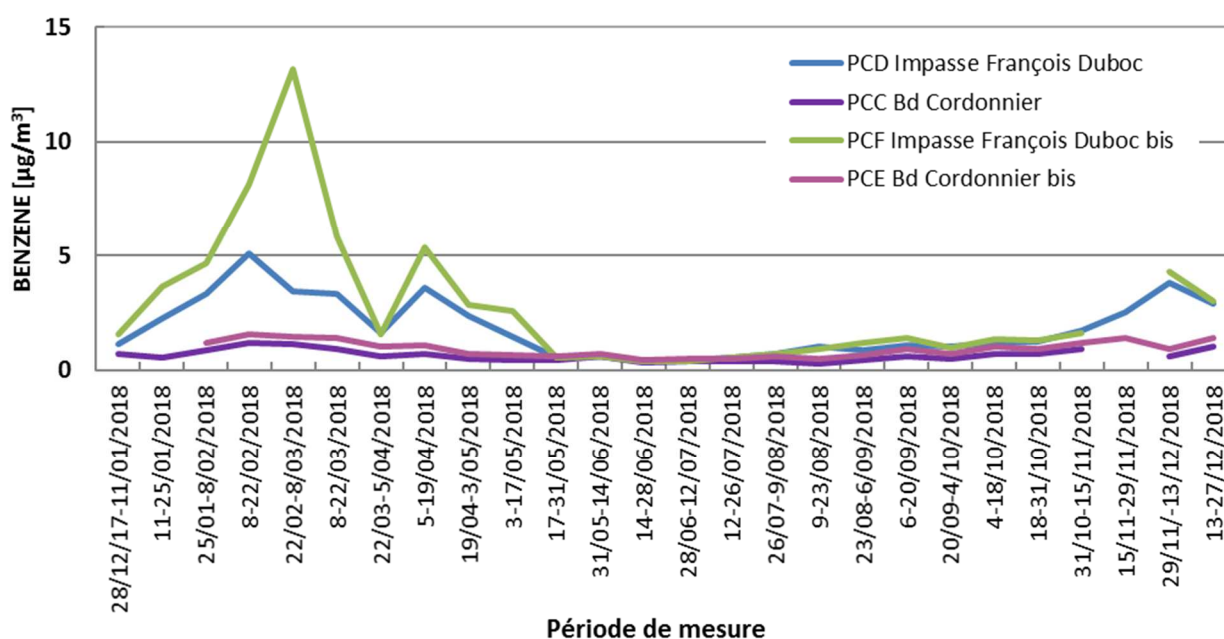


Figure 6 : Evolution des concentrations de benzène en air extérieur mesurées sur les quatre sites suivis en continu en 2018

En 2018 seule la moyenne annuelle enregistrée sur un des sites de l'Impasse François Duboc dépasse l'objectif de qualité qui est de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Figure 7). La concentration moyenne annuelle en benzène sur le site PCC (Boulevard Cordonnier) situé à proximité de l'ancienne raffinerie et à une centaine de mètres du site PCF reste la plus faible.

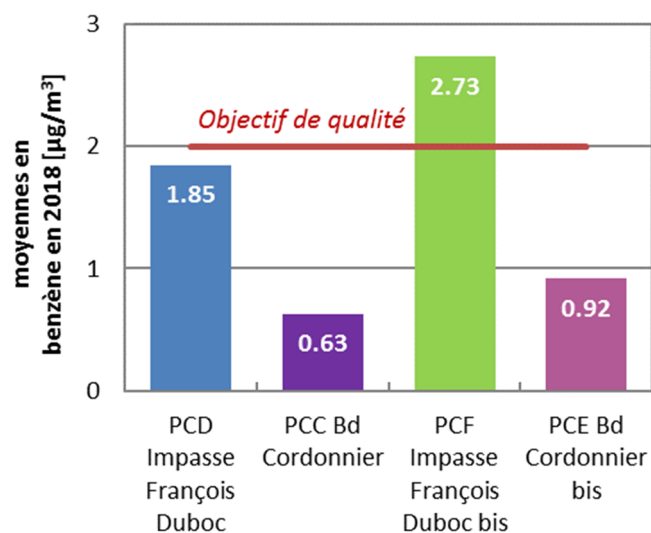


Figure 7 : Moyenne annuelle en air extérieur mesurées sur les quatre sites en continu en 2018

4.2.3. Comparaison à titre indicatif des résultats de 2018 par rapport aux valeurs de référence du HCSP

Dans ce chapitre sont pris en compte uniquement les sites communs pour les deux campagnes 2018, hivernale et estivale (cave : n=8, rez-de-chaussée : n=24). Les concentrations moyennes en benzène mesurées lors des 2 campagnes sont comparées dans les graphiques suivants aux valeurs de référence du HCSP (valeur cible = 2 µg/m³, et valeur d'action rapide = 10 µg/m³). Les valeurs proposées par le HCSP sont des valeurs "long terme" c'est-à-dire des valeurs moyennes sur au moins un an. Les valeurs utilisées pour cette comparaison sont basées sur la moyenne des concentrations en benzène obtenues pendant les deux saisons de mesure (estimation de la moyenne annuelle). Ces mesures ne couvrant que 2 fois 14 jours sur l'année 2018, les comparaisons avec les valeurs du HCSP sont données à titre indicatif.

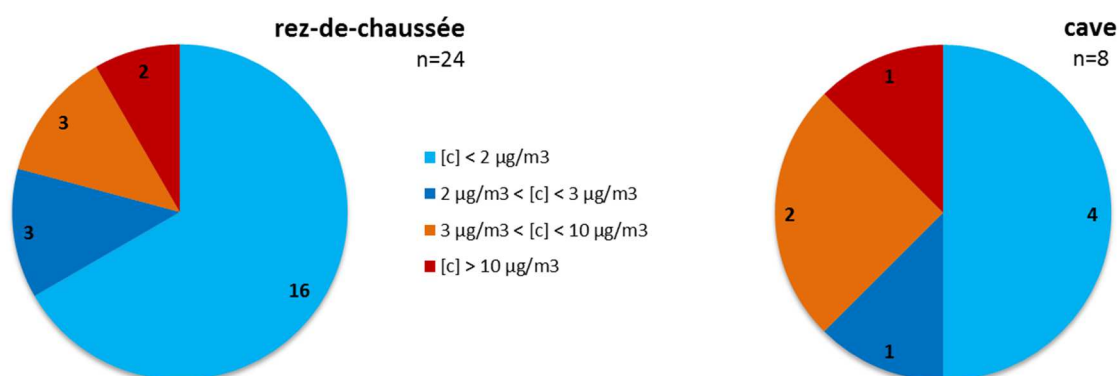


Figure 8 : répartition des sites par rapport aux valeurs de référence du HCSP en 2018

En 2018, on observe les éléments suivants :

- Une entreprise et une maison sont concernées par le dépassement de la valeur d'action rapide ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$),
- Une cave est concernée par le dépassement de la valeur d'action rapide,
- Au total 8 sites sont concernés par le dépassement de la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les pièces de vie, soit 33% des rez-de-chaussée et 4 caves soit 50%.
- En 2018, 67% des rez-de-chaussée et 50% des caves respectent la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ du HCSP.

4.2.4. Comparaison des résultats des campagnes hivernales entre 2008 et 2018

Cette comparaison a été effectuée entre 2008 et 2018 uniquement entre les campagnes hivernales pour lesquelles on dispose d'un échantillon commun important contrairement aux campagnes estivales. Le choix des campagnes hivernales pour le suivi de l'évolution des concentrations en benzène est également justifié par le fait que les concentrations enregistrées lors des périodes hivernales sont généralement plus fortes. Le risque d'exposition des habitants est donc le plus important.

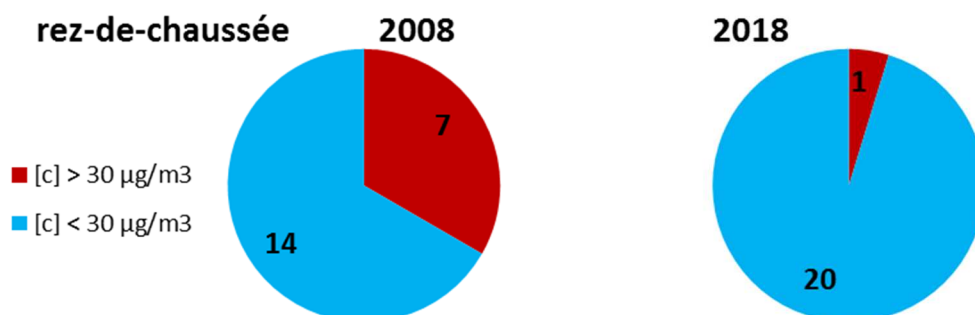


Figure 9 : Evolution de dépassement de la VGAI court terme de l'ANSES entre les campagnes hivernales 2008 et 2018

Il est à noter qu'en 2018, un dépassement de la VGAI court terme proposée par l'ANSES de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ qui est une moyenne calculée sur 14 jours, a été enregistré dans la pièce de vie d'une seule habitation. Il s'agit d'une maison inoccupée.

4.2.5. Evolution de la qualité de l'air extérieur

L'évolution de la qualité de l'air extérieur est présentée pour les 5 sites extérieurs suivis pendant les campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur depuis 2012. Sur la Figure 10 ont été représentées les moyennes par site et par année, obtenues sur la base des deux campagnes, estivale et hivernale.

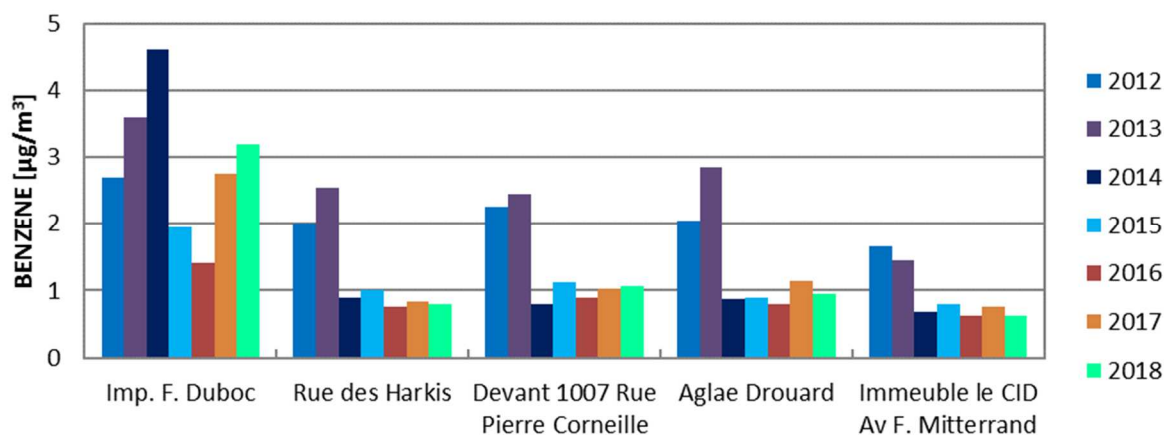


Figure 10 : Evolution de la moyenne en benzène sur deux campagnes (estivale et hivernale) sur 5 sites suivis depuis 2012

Les moyennes de 2018 sont stables par rapport à l'année précédente à l'exception du site de l'Impasse François Duboc. La moyenne en 2017 était influencée par une valeur élevée en benzène enregistrée pendant la campagne estivale et celle de 2018 par une valeur élevée en benzène enregistrée pendant la campagne hivernale. Si on observe plus en détail l'évolution saisonnière des concentrations, on remarque que de manière générale les concentrations en benzène sont plus fortes en période hivernale par rapport à l'été. Seul le site Impasse François Duboc se caractérise depuis 2014 par des concentrations en benzène plus fortes pendant les campagnes estivales (Figure 11). Cette tendance s'est inversée en 2018 avec des concentrations en benzène plus fortes en hiver.

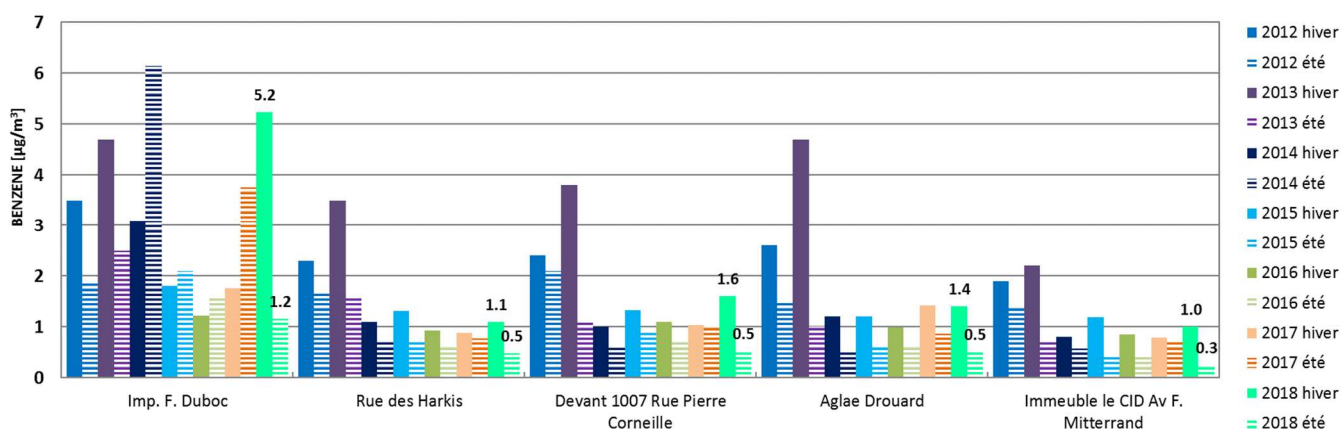


Figure 11 : Evolution des concentrations de benzène mesurées pendant la campagne estivale et hivernale sur 5 sites suivis depuis 2012.

5. Interprétation des résultats et discussion

Au total sur 24 sites investigués pendant les deux campagnes 2018, 8 sites présentent dans des pièces de vie des concentrations en benzène supérieures à la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Globalement les travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur montrent leur efficacité. En 2018, parmi 20 bâtiments investigués et concernés par les travaux d'amélioration de la qualité de l'air 14 se caractérisent par des concentrations en benzène respectant la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ proposée par le HCSP. Même si cette valeur se réfère à la moyenne annuelle, elle est utilisée ici à titre indicatif (comparaison à la moyenne de deux campagnes) pour pouvoir identifier les sites pour lesquels il est nécessaire de rester vigilant pour les campagnes futures. Les 6 autres sites concernés par les travaux, ont enregistré un dépassement de la valeur repère. Les explications qui peuvent être apportées par rapport à ces dépassements sont les suivantes :

- Dans 3 bâtiments au regard des concentrations des autres composés mesurés, comme le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène et le n-hexane il est difficile de faire la distinction entre la part liée à l'influence de la pollution de la nappe phréatique par les hydrocarbures de celle liée aux activités des occupants comme la fumée de cigarette, le chauffage, stockage des produits, etc. Notamment dans l'entreprise présentant des concentrations supérieures à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, il est fort probable que les teneurs en benzène soient en grande partie liées à des sources autres que la lentille. En effet, l'augmentation des concentrations en benzène mais aussi en autres composés volatils a été enregistrée après le changement d'activité sur ce site en 2015.
- Dans une maison, le niveau élevé de benzène s'explique par des remontées de vapeurs en provenance de la lentille d'hydrocarbures, liées à des niveaux d'eaux souterraines exceptionnellement élevés, due à des fortes pluies et la crue de la Seine en janvier et février 2018.
- La qualité de l'air intérieur d'une des maisons située Impasse François Duboc est probablement influencée par la qualité de l'air extérieur qui est légèrement dégradée par rapport aux autres sites.
- Dans une maison les concentrations en benzène sont très légèrement supérieures à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sans qu'une explication particulière puisse être apportée.

Pour les 2 autres sites qui dépassent la valeur repère et qui ne sont pas concernés par les travaux d'amélioration de la qualité de l'air :

- Le propriétaire d'un des logements a refusé l'ensemble des travaux proposés.
- Un site (local de stockage) se caractérise par les concentrations en benzène très légèrement supérieures à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Il est probable que les sources autres que la lentille d'hydrocarbures (notamment l'activité du site : rénovation et réhabilitation des bâtiments) y contribue.

Pour tous ces sites, il est important de rester vigilant lors des campagnes futures.

6. Conclusion et recommandations

Les résultats présentés dans ce rapport s'appuient sur la réalisation de deux campagnes de mesures (février 2018 et septembre 2018) à Petit Couronne, dans des bâtiments situés au-dessus d'une nappe phréatique polluée par des hydrocarbures. Ils concernent les mesures de benzène à l'intérieur de certains bâtiments (logements, entreprises, bâtiments communaux) de la zone d'étude et en air extérieur.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- En 2018, deux dépassements de la valeur d'action rapide proposée par le HCSP pour le benzène ont été enregistrés. Un dans une maison inoccupée où le niveau élevé est probablement lié à la localisation du bâtiment exposé à une remontée de la nappe phréatique polluée du fait des conditions météorologiques particulières (fortes précipitations) en hiver 2018. L'autre dans une entreprise où au vu des autres composés organiques mesurés simultanément il est fort probable que les teneurs en benzène soient en grande partie liées à l'activité du site.
- Les concentrations en benzène (en air intérieur et en air extérieur) varient entre les années et les saisons. Cette variation peut s'expliquer d'une part par l'évolution de la hauteur de la nappe phréatique. Généralement en hiver, en raison de précipitations plus importantes, le niveau de la nappe phréatique est plus haut (plus près du sol) et la lentille d'hydrocarbures peut alors potentiellement impacter plus facilement la qualité de l'air intérieur (cela a été particulièrement le cas durant les hivers 2013 et 2018). Au contraire, l'été, le niveau de la nappe est au plus bas (plus loin de la surface du sol) du fait de la baisse des précipitations. L'impact de la lentille de pollution sur la qualité de l'air est alors plus faible. D'autre part, ces variations peuvent être liées à des sources internes (systèmes de chauffage, tabagisme...) et à l'aération des logements généralement plus importante en période estivale. Les concentrations en benzène de l'air extérieur, servant à l'aération des bâtiments, sont aussi, de façon générale, plus faibles en été (sauf pour le site Impasse François Duboc pour certaines années).
- Sur les sites communs aux campagnes de 2008 et 2018, les concentrations en benzène en air intérieur ainsi que le nombre de dépassements des valeurs de référence ont diminué. Cette évolution s'explique notamment par les travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur réalisés depuis 2008 dans certaines habitations.
- Les campagnes hivernales et estivales 2018 mettent en évidence 8 bâtiments où la concentration en benzène dépasse encore la valeur de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les pièces de vie. Cette valeur est l'une des valeurs repères définies par le HCSP. Il faudra rester vigilant pour ces sites lors des campagnes futures et s'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'amélioration de la qualité de l'air intérieur tout en gardant à l'esprit que d'autres sources que la nappe polluée sont suspectées dans certains cas.

- La moyenne annuelle en benzène enregistrée en air extérieur sur les sites suivis en continu dépasse l'objectif de qualité sur l'un des 4 sites suivis (au niveau de l'impasse François Duboc). Les résultats de mesures montrent des pics plus importants en début de l'année 2018 (janvier-mai), d'où l'importance de maintenir une surveillance de la qualité de l'air extérieur en continu dans cette zone et de chercher la source de ces pics récurrents depuis plusieurs années.

Suite aux travaux d'amélioration engagés dans la zone touchée par la pollution de la nappe phréatique, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments s'est améliorée depuis le début des campagnes de surveillance. Il reste néanmoins quelques bâtiments où la concentration en benzène dépasse la valeur repère fixée par le HCSP pour lesquels il est nécessaire de rester vigilant.

7. Bibliographie

AIR NORMAND, 2017. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2017. Rapport d'étude n°1720-006

AIR NORMAND, 2016. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2016. Rapport d'étude n°1720-003

AIR NORMAND, 2015. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2015. Rapport d'étude n°1180-013

AIR NORMAND, 2014. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2014. Rapport d'étude n°1180-011

AIR NORMAND, 2013. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2013. Rapport d'étude n°12_19_14

AIR NORMAND, 2012. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures Programme pluriannuel – phase 3, Année 2012. Rapport d'étude n°11_19_13_phase 3

AIR NORMAND, 2011. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures Programme pluriannuel – phase 2, Année 2011. Rapport d'étude n°11_04_11_phase 2

AIR NORMAND, 2010. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures - Programme pluriannuel – phase 1, Année 2010. Rapport d'étude n° 09_12_10_phase 1

AIR NORMAND, 2009. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures – mesures complémentaires (08.06-22.06.2009). Rapport d'étude n° E 09_09_09

AIR NORMAND, 2009. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures – mesures complémentaires (17.11 – 3.12.2008). Rapport d'étude n° E 08_19_09

AIR NORMAND, 2008. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 08_07_08

AIR NORMAND, 2007. Mesures complémentaires de benzène dans une habitation de Petit-Couronne située dans la zone touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 07_12_07

AIR NORMAND, 2006. Evaluation des teneurs en benzène dans des habitations et des lieux publics de Petit-Couronne situés dans la zone touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 05_04_06.



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmonormandie.fr

Atmo Normandie

3 Place de la Pomme d'Or, 76000 ROUEN

Tél. : +33 2.35.07.94.30

Fax : +33 2.35.07.94.40

contact@atmonormandie.fr

